



CFE-CGC Orange

Adresse postale : 10/12, rue Saint Amand - 75015 Paris

Tél : 01 46 79 28 74 - Fax : 01 40 45 51 57

E-mail : secretariat@cfecgc-orange.org

Réf. : JMD/NM/14-04-2014
Affaire suivie par Jean-Marc DARTAGNAN
Tél. : 06 89 10 01 12

Orange
78, rue Olivier de Serres
75505 Paris cedex 15

Lettre ouverte

A l'attention de **Monsieur Bruno METTLING**
Directeur Général Adjoint du Groupe

Paris, le 14 avril 2014

Objet : Accord télétravail

Monsieur,

Le 17 mai 2013, Orange signait un nouvel accord sur le télétravail dont elle se félicitait immédiatement dans les médias. Vous nous faisiez part à cette occasion de votre satisfaction et de votre souhait de promouvoir ce mode d'organisation résolument moderne dans l'esprit du contrat social alliant performance économique et sociale.

Aujourd'hui, fort du constat que nous faisons, la CFE CGC vous alerte quant à la mise en place de cet accord au sein de l'établissement Fonctions Support et concernant plus particulièrement la Direction Sourcing France & Group Services et la Direction Services généraux (DRH Etat-major d'Orange France).

En effet, malgré nos échanges à l'attention de Bruno Cazali, Directeur de Sourcing France & Group Services et de Delphine Pouponneau, Directrice des Ressources Humaines Fonctions Support, la situation n'a pas évolué.

Des demandes sont refusées pour des motifs que la CFE CGC estime contestable :

- Accord du Manager, mais refus du Directeur et de la RH de proximité.
- Refus lorsque le salarié habite Paris. L'accord ne faisant pas mention de restriction à ce sujet.
- Refus pour manque d'autonomie pour un salarié étant par ailleurs en situation de cadre Exécutif Autonome pour lequel aucune remarque ne lui a jamais été faite par sa ligne managériale sur un éventuel manque d'autonomie lors de ses entretiens individuels.
- Refus le mercredi pour les salariés
- Etc.

La CFE CGC réaffirme sa volonté de voir mettre en oeuvre cet accord qui s'inscrit pleinement dans la responsabilité sociale d'entreprise. Il répond à l'un des engagements du contrat social comme une des actions d'amélioration de la qualité de vie au travail et permet de contribuer au développement durable en réduisant l'impact des transports sur l'environnement.

.../...

A l'ère du Digital, Orange ambitionne d'être le premier Opérateur Internet. Ce défi, déjà en marche, ne peut être relevé comme le souligne Stéphane Richard qu'au travers des modes de fonctionnement internes toujours plus transverses, plus simples et plus clairs.

Vous-même, dans la démarche « digital leadership inside » qui repose sur trois axes : sensibiliser, former et équiper, vous mettez en avant le développement du télétravail au travers du 3ème axe : équiper, avec un message fort sur nos modes de fonctionnement et d'organisation.

La CFE-CGC exige une réussite partagée par tous, avec un travail plus facile, plus intéressant, plus motivant et surtout plus collaboratif. Tous acteurs pour élever notre entreprise Orange au rang de 1^{er} Opérateur Digital.

C'est pourquoi, la CFE CGC souhaite qu'un rappel des modalités d'obtention soit fait auprès de la ligne managériale, ainsi qu'aux RH afin que le télétravail puisse être développé au sein de Fonctions Support.

Flexibilité et productivité accrue, limitation des risques psychosociaux, attractivité et fidélisation des employés, gain de temps et économie d'espaces : le télétravail est un véritable bénéfice pour la collectivité Orange.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Pour la CFE-CGC,
Le Délégué Syndical Coordinateur



Jean Marc DARTAGNAN

Copies :

Mme Valérie THEROND
Mme Delphine POUPONNEAU
Mme Isabelle CHEVERRY-SETTON
M. Ludovic GUILCHER
M. Bruno CAZALI
M. Jérôme CHALIGNE